

Compte rendu de la 1ère Conférence des Communes

*Partageons nos idées et dessinons
ensemble l'avenir du territoire*

Invitation élus du Centre Ardèche

Quel Centre Ardèche en 2040 : votre vision de l'avenir?

Jeudi 27 septembre
17h30-20h30

Compte rendu de la conférence des communes Jeudi 27 septembre 2018

INTRODUCTION

Jacques Merchat, Président du Syndicat Mixte Centre Ardèche, en charge de l'élaboration du SCoT, introduit la séance.



Il rappelle que le SCoT est une démarche issue de la volonté politique des élus pour préparer collectivement l'avenir du territoire.

Depuis 2015, les élus se sont donnés comme objectif de disposer d'un projet commun de développement à travers cet outil stratégique de conception et de mise en œuvre d'une planification supra-communale. La notion d'équilibre territorial et de solidarité entre les communes est essentielle, le SCoT doit permettre à chacun de trouver sa place en complémentarité.

« Il faut bien comprendre que réaliser un SCoT, ce n'est pas subir une obligation, c'est une chance à saisir pour nous élus de pouvoir choisir, et de notre responsabilité d'être les acteurs du développement du territoire »,

Jacques MERCHAT, Président du SyMCA.

RAPPEL DU DEROULEMENT

Le SCoT Centre Ardèche entre dans la phase stratégique de détermination des orientations politiques à travers la réalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Organisation de la conférence :

- En plénière, présentation de la vidéo « *Qu'est-ce qu'un SCoT en Centre Ardèche ?* » (disponible sur le site internet du SyMCA <http://www.scot-centreardeche.fr>) et de la démarche du SCoT (calendrier, gouvernance)
- En sous-groupes, travail en ateliers entre élus pour « échanger sur la *vision du territoire pour l'avenir* », « ce qu'il serait souhaitable de préserver », « ce qu'il serait souhaitable de voir évoluer ».
- En plénière, restitution des ateliers par les rapporteurs et synthèse.

La démarche SCoT : le calendrier, la gouvernance, état d'avancement

Depuis mi 2018, le SCoT est entré dans la phase du **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**, le projet politique, qui permet de répondre aux enjeux soulevés par le diagnostic réalisé en 2016-2017. Cette phase est essentielle pour bâtir un projet partagé, elle se déroulera sur un peu plus d'une année et se poursuivra pendant l'élaboration de la dernière phase qui correspond au Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). L'objectif est un **arrêt du projet fin 2019-début 2020** pour une **approbation** après enquête publique, **fin 2020** et une mise en œuvre effective en 2021. Le calendrier présente également (sous forme d'étoiles) le rythme des réunions, ateliers et groupes de travail qui mobiliseront les élus, les partenaires techniques et les habitants tout au long de la démarche pour construire conjointement le projet.

La gouvernance

Le SCoT est conduit par le **Syndicat Mixte Centre Ardèche** qui regroupe 3 intercommunalités : la communauté de communes Val'Eyrieux, la communauté de communes du Pays de Lamastre et la communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche.

Le **Comité Syndical**, composé de 31 élus titulaires et de 31 élus suppléants, est l'instance de validation et de décision. Il votera l'arrêt et l'approbation du SCoT.

Le Comité Syndical a délégué à son **Bureau Syndical** le pilotage stratégique et la conduite des travaux d'élaboration du SCoT. Le Bureau se réunit tous les mois pour travailler le projet. Il est constitué de 12 élus regroupés autour du Président Jacques Merchat et de 5 Vice-présidents (Jacky Chosson, Nathalie Malet Torres, Brigitte Morel, Alain Sallier et François Veyreinc) mais également de 6 autres élus du SyMCA (Véronique Chaize, Dominique Couturier, Raymond Fayard, Martine Finiels, Gilles Quatremère et Patrick Priez).

La dernière instance de gouvernance est le **COPIL SCoT** constitué des membres du Bureau élargi aux autres élus du SyMCA, aux Présidents des EPCI, à l'Etat et au Département, afin de valider des points d'étapes stratégiques permettant de faire avancer le projet par un dialogue constructif entre les élus et les principaux partenaires institutionnels.

La réalisation du SCoT passe également par des instances de concertation et une participation élargie pour aboutir à un projet partagé.

La Conférence des Communes est ouverte à tous les élus du territoire (maires, adjoints et conseillers municipaux). Elle permet de bien prendre en compte et d'intégrer les visions locales et les souhaits de tous les élus.

Les **Ateliers du territoire** s'adressent également à tous les élus. Ils sont thématiques et visent à approfondir des sujets spécifiques. Pour les Ateliers du PADD de novembre 2018 à février 2019, quatre grandes familles de thématiques ont été définies :

- Habitat démographie, mobilité, armature territoriale (le 7 novembre)
- Economie, commerce, agriculture, forêt (le 5 décembre)
- Biodiversité, ressources naturelles, eau, énergie, risques, (le 16 janvier)
- Paysages, formes urbaines, foncier (le 6 février)

Ces Ateliers auront lieu les mercredis matin de 9h30 à 12h à Saint-Sauveur-de-Montagut, salle du Manouiller

Le **Groupe technique** est constitué des techniciens du SyMCA, des EPCI, des services de l'Etat, du Département, du PNR, du CAUE, et des SCoT voisins dans son noyau dur. Il est élargi aux autres partenaires professionnels ou acteurs de la société civile selon les thématiques. Son objectif est l'enrichissement des travaux au regard des choix et des directions prises par les élus.

Les **PPA** (Personnes Publiques Associées) sont définies par le Code de l'urbanisme et correspondent aux partenaires institutionnels. Le terme « associées » implique un travail étroit avec ces partenaires qui seront amenés à émettre des avis tout au long de la procédure et avant l'enquête publique.

Les **Réunions Publiques** doivent permettre d'associer plus largement les habitants ou les personnes qui pratiquent le territoire. Il s'agit d'une obligation du Code de l'urbanisme, mais d'autres formes de consultation et de concertation peuvent être proposées tout au long de la démarche, comme par exemple les randonnées étudiantes effectuées lors du diagnostic avec le CAUE, ou la vidéo du SCoT qui pourra servir de support de discussion.

Etat d'avancement

La première phase du SCoT, qui consiste à mener un diagnostic socio-économique et environnemental, a été réalisée. Ce travail a mobilisé les élus et les partenaires sous forme de divers groupes de travail et ateliers. Les documents ont été présentés officiellement aux élus du territoire en mars (4 réunions sur le territoire) et aux PPA en avril, mais également en Réunion publique le 28 juin 2018. S'il reste des éléments à actualiser, le diagnostic a permis de soulever des enjeux propres au territoire sur lesquels les élus du Bureau ont déjà pu échanger.

Le SCoT entre donc aujourd'hui dans **la phase de construction du PADD** et le Syndicat Mixte a construit une feuille de route pour permettre de bâtir ce projet qui passe également par plusieurs phases :

- **bien définir les enjeux et les hiérarchiser,**
- **définir le projet en co-construction,**
- **et enfin valider les choix retenus...**

Cette Conférence des Communes vient aujourd'hui clôturer la première phase de travail sur les enjeux relevés par le Diagnostic Territorial et l'Etat Initial de l'Environnement.

Sur la base de ces enjeux, la Conférence a permis d'enrichir le travail à venir sur la définition du projet en intégrant les visions locales et les souhaits de tous les élus du territoire SCoT.

Il reste à réaliser le dernier document du SCoT, le **Document d'Orientations et d'Objectif (DOO)**, qui vient traduire réglementairement les orientations politiques en termes d'organisation de l'espace. Il est en quelque sorte la « boîte à outils » du SCoT puisqu'il permet d'apporter une réponse technique à des choix politiques.

Les Ateliers

Quatre groupes regroupant 10 à 12 élus ont été constitués pour un travail en atelier animé par un technicien du SCoT et le représentant du bureau d'étude TERCIA.

L'objectif de la Conférence des Communes est **d'échanger sur les enjeux afin de les partager** mais également de recueillir **la vision des élus sur l'avenir** du Centre Ardèche :

- ✓ ce qu'il semble essentiel de **protéger**, de **conserver**...
- ✓ ou, a contrario, ce qu'il semble essentiel de **changer**, de **faire évoluer**...

Les élus se sont prononcés sur deux séquences :

Votre vision de l'avenir :
Séquence 1 : démographie, économie, équilibres territoriaux 18h00 – 18h45

Que souhaitez vous protéger/conservé dans l'avenir?

- La solidarité dans l'équilibre du territoire ?
- Une croissance démographique?
- La place des bourgs centres ?
- Les modes de vie ?
- L'offre de logement ?
- Le positionnement économique?
- Les formes de tourisme?
- La place de l'économie agricole ?
- Autres ...

Que souhaitez-vous faire évoluer/changer ?

- L'attractivité globale du territoire?
- La croissance démographique?
- L'offre de logement ?
- La vitalité des centres anciens?
- Le positionnement économique?
- Le numérique
- Les modes de déplacement?
- L'économie liée à l'activité forestière ?
- Autres

1 seule idée par petit post-it

Conserver

Synthèse sur les grands post-it par l'animateur

Faire évoluer

Votre vision de l'avenir : 18h45 – 19h30
Séquence 2 : Ressources naturelles, patrimoniales et biens communs

Que souhaitez vous protéger/conservé dans l'avenir?

Que souhaitez-vous faire évoluer/changer ?

- Le caractère rural ?
- Les spécificités du territoire?
- Les paysages ? Ordinaires ou remarquables?
- La qualité des espaces urbanisés ?
- La biodiversité?
- Les terroirs agricoles?
- Les ressources naturelles ?
- La ressource en eau?
- Autres ...

- Le caractère rural ?
- Les modes de consommation énergétiques?
- Les formes urbaines et la qualité des espaces urbanisés?
- Les capacités d'accueil du territoire (ressource en eau, autonomie énergétique...)
- La préservation de la biodiversité ?
- La production d'énergie renouvelable ?
- Autres....

1 seule idée par petit post-it

Conserver

Synthèse sur les grands post-it par l'animateur

Faire évoluer



SYNTHESE DES ATELIERS

L'équilibre : une vision de l'avenir largement partagée

La restitution des ateliers montre de nombreux points de convergence non seulement dans les enjeux partagés mais également dans les souhaits pour l'avenir. Il est attendu du SCoT qu'il joue bien son rôle en termes de « **cohérence territoriale** », c'est à dire qu'il respecte « **les équilibres** ». Ce terme d'équilibre a été utilisé quel que soit l'atelier pour qualifier le développement démographique, l'économie mais également les paysages, les patrimoines locaux, l'activité agricole, la biodiversité...

Il s'agit pour le SCoT de bien affirmer **la complémentarité** et **la solidarité** entre les communes pour **éviter les concurrences territoriales**. Un développement équilibré signifie définir ce qui est essentiel à protéger (paysages, patrimoines), être conscient des limites et difficultés (ressources en eau, contrainte de relief...) et quelles activités peuvent être accueillies sur quel territoire...

La **solidarité** questionne aussi les **modes de déplacement** : un sujet prégnant pour le territoire qui dispose de peu d'offre collective du fait de sa faible densité de population et de sa topographie. Or, se déplacer est vital pour les jeunes (emplois, loisirs...) et les personnes âgées (accès aux soins, commerces de proximité). Développer des modes de déplacements permettant de lutter contre l'isolement, des modes alternatifs à la voiture, se réfléchit collectivement en partageant entre intercommunalités les bonnes pratiques.

L'attractivité du territoire : protéger et miser sur le cadre de vie

La démographie conditionne le développement du territoire. Le diagnostic montre de grandes disparités sur le Centre Ardèche. La volonté de préserver les équilibres démographiques, en veillant à une répartition équilibrée et territorialisée, est une orientation forte pour le SCoT Centre Ardèche qui traduit bien la volonté générale de solidarité entre les communes du territoire. Pour conserver et favoriser un développement démographique, l'**attractivité** du territoire est essentielle.

Cette attractivité passe par plusieurs leviers dont une **offre de logements** adaptée aux besoins, à la demande, moins énergivores... réhabiliter les logements vacants... : accueillir de la population, c'est répondre à leurs besoins en proposant une offre diversifiée.

Il s'agit également de **protéger et renforcer** la place des **pôles de centralité**, c'est-à-dire des bourgs centres qui offrent les services : le caractère multipolaire de l'armature territoriale du SCoT doit être ainsi affirmé. La préservation des bourgs centres s'entend également par la revitalisation des cœurs de villages.

Le développement d'un **modèle économique adapté** aux différents secteurs du territoire est essentiel. Il s'agit d'identifier des activités différenciées selon les secteurs du SCoT permettant de maintenir ou créer de l'emploi, cela peut aller de nouveaux modes de travail liés au numérique à la promotion d'emplois en lien avec les ressources locales donc non délocalisables, etc.

Dans ce cadre, la place de l'**agriculture** a été très largement citée tant en terme d'activité économique qu'en terme d'attractivité : paysage, cadre de vie, marchés locaux... La volonté exprimée par les élus est le maintien d'une agriculture diversifiée respectueuse des écosystèmes locaux et économe en eau.

Le **tourisme** est un facteur de développement local. Il est cependant abordé de manière à répondre à la notion d'équilibre, c'est-à-dire un tourisme qui profite de l'existant (voies vertes vélo, tourisme rural, vert...). Il ne s'agit donc pas de développer une offre importante mais une offre de qualité.

Les ressources : prendre conscience du potentiel du territoire

Le territoire Centre Ardèche dispose de beaucoup d'atouts à qualifier, à révéler, ou à protéger. La **ressource en eau** est un enjeu majeur pour le territoire, et au-delà. Les élus ont dans chaque groupe insisté sur ce bien commun à protéger, en lien avec le développement des logements, avec l'activité agricole et économique. L'eau est également attachée aux risques naturels en fond de vallée.

Le territoire possède une ressource abondante qu'il s'agit de gérer : **la forêt**. Le développement économique lié à l'activité sylvicole mais également la protection de la **biodiversité** particulièrement riche ont été largement cités.

Le Centre Ardèche est propice à la production **d'énergies renouvelables** et le souhait des élus est de tendre vers l'autoproduction dans la continuité des démarches TEPOS et PCAET initiées par les intercommunalités. L'implantation des éoliennes ou du photovoltaïque fera l'objet d'un débat en atelier et devra être traitée dans le SCoT.

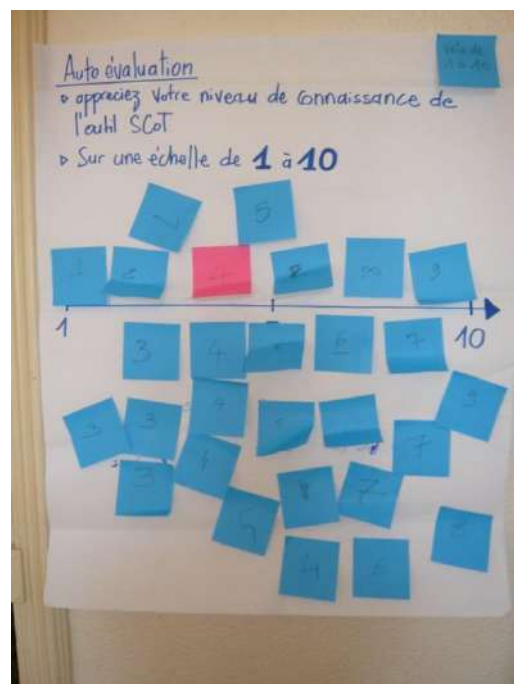
Une **ressource structurante** à développer, car pas encore accessible à tous, est l'offre **numérique**. L'accès à cette ressource conditionne également le développement et les solidarités territoriales.

Enfin, le territoire dispose d'une ressource importante mais difficile à qualifier : **le paysage**. En effet, le paysage est multiple : naturel (la nature, les panoramas sur le grand paysage), urbain (qualité des constructions, intégration paysagère...), patrimonial (terrasses agricoles, moulinaages...). Les élus souhaitent un **paysage vivant** c'est-à-dire qu'il soit protégé et/ou amélioré par l'action humaine pour participer au développement du territoire et de son attractivité.

Le **SCoT** se positionne donc comme **un outil permettant d'assurer l'équilibre des territoires** en veillant à un développement respectueux et solidaire. Le respect des spécificités locales dans un projet global ne signifie pas l'addition de volontés individuelles, mais bien **une recherche commune de cohérence**. Le développement du Centre Ardèche passe par la préservation de ses qualités présentes (paysages, biodiversité, services...) mais également par le **développement d'une solidarité territoriale** en termes de logements décents et conformes aux besoins, d'offre d'activité économique, d'accès aux services et de déplacement.

L'autoévaluation du SCoT

En fin de séance, il était demandé aux élus de s'autoévaluer par rapport à leur connaissance de l'outil SCoT. Le but de cette autoévaluation est d'identifier le degré de pédagogie à mettre en œuvre lors des prochaines séances de travail.



Résultat :

Entre 0 et 5 = *connaissance très faible à faible* = **57%**

Entre 6 et 10 : *connaissance moyenne à forte* = **43%**

La moyenne se situe à **5.2 sur 10**

Ce résultat est le reflet des participants à la conférence constitué d'élus du syndicat mixte et d'élus locaux : les élus du bureau syndical étant les plus informés tandis que certaines communes sont encore peu associées. Cet indicateur incite à poursuivre la communication et l'information de l'outil SCoT auprès des élus. **Les ateliers du territoire qui serviront à construire le PADD seront l'occasion de poursuivre le travail de connaissance du SCoT.**

ANNEXES : ELEMENTS FORMULES EN ATELIER

GROUPE 1 = Séquence 1 : démographie / économie / équilibres territoriaux

PROTEGER/PRESERVER

La complémentarité et la solidarité territoriale pour l'ensemble des communes : *l'attractivité des bourgs centres, leur rôle, la solidarité dans l'équilibre du territoire.*

Une croissance démographique équilibrée pour le territoire : *la démographie est bien la clé de voute du projet car elle conditionne d'une part le maintien des services et équipements pour les populations présentes mais également le développement futur.*

Un développement économique équilibré : *avoir une vision globale et solidaire du développement économique, le positionnement **économique**, des bassins d'emplois les plus nombreux possibles.*

- **L'économie agricole :** *favoriser les nouvelles installations, regroupement parcellaire, comment lutter contre la disparition des exploitations ? Lien avec la ressource en eau ; accueillir une agriculture adaptée*
- **Le tourisme :** *développer l'itinérance sur l'ensemble du territoire, s'appuyer sur les structures existantes (vélo, etc...) pour développer le tourisme et les capacités,*

L'offre culturelle très présente : *l'offre culturelle est très présente sur le territoire, elle se diffuse bien sur le territoire. Elle participe au cadre de vie et à l'attractivité.*

EVOLUER / CHANGER

Une offre de logements adaptés aux besoins, à la demande, moins énergivores... réhabiliter les logements vacants... *l'offre de logement social, l'offre de logements adaptés à la composition des familles, au vieillissement, des logements intergénérationnels et moins énergivores. L'offre de logement social doit être adapté à la demande des territoires : certaines communes manquent d'offre alors que d'autres en disposent suffisamment, voire disposent d'un parc qui se dégrade. Les logements vacants dans les petites communes sont difficiles à remettre sur le marché.*

L'attractivité du territoire : *l'attractivité doit évoluer avec les besoins et attentes des habitants, attractivité pour la population active : développer les services, développer l'économie au sens large (artisanat, industrie...)*

Développer l'offre économique globale et s'appuyer notamment sur les nouveaux usages du numériques : *l'économie liée aux activités forestières (aménagement de pistes pour la commercialisation du bois), mieux utiliser nos ressources forestières sans gêner le tourisme et nos paysages, l'économie agricole, de nouvelles offres touristiques adossées aux équipements existants (Dolce Via), développer le commerce local (lien attractivité bourgs centres), le tourisme*

Les modes de déplacements : *développer des nouvelles formes (collectives, lutte contre l'auto-solisme, numérique), les déplacements ont été cités comme un enjeu fort du territoire, besoin de réfléchir collectivement entre intercommunalités pour proposer des offres alternatives innovantes pour lutter contre le tout voiture (et « l'auto--solisme ») et surtout contre l'isolement et la précarité qui en découle pour certaines populations captives.*

L'offre numérique comme équipement structurant : *amener le numérique partout indispensable aux activités de toutes sortes, développer la fibre optique... Le développement de l'offre numérique non seulement pour le travail (co-working, télétravail), mais également pour l'offre de soins (télé-médecine...), difficulté d'accès pour les personnes vieillissantes.*

GROUPE 1 = Séquence 2 : ressources naturelles, patrimoniales et biens communs

PROTEGER/PRESERVER

Les paysages, la biodiversité, le patrimoine mais les rendre vivants pour participer à l'attractivité : diversité des paysages, de l'habitat ancien, des terrasses, des murs en pierre, des ponts, le petit patrimoine (béates, maisons fortes, moulins), les sentiers et chemins de randonnées qui irriguent le territoire, ne pas laisser les paysages se fermer... Importance de la biodiversité et variété des essences, faune et flore

CADRE DE VIE

La ressource en eau : une obligation de protection, un usage agricole et industriel peu pertinent, la qualité de l'eau, la ressource en eau potable.

Les terroirs agricoles : les terroirs AOP, AOC, ICP, à protéger et à développer, les pâturages, favoriser les circuits courts,

Le caractère rural

EVOLUER / CHANGER

La gestion des ressources et de la biodiversité : faire évoluer les espaces ruraux permettant de protéger la biodiversité, définir des zones de protections de la faune et de la flore (biodiversité), une activité forestière tournée vers la multiplicité des espèces, protéger la ressource en eau : stockage d'hiver, recherche d'économie (orage, renouvellement du réseau...) La ressource en eau a fait l'objet d'un débat plus important : comment gérer la ressource à l'avenir ? Quelle agriculture développer en adéquation avec la raréfaction de cette ressource ? Quelles terres agricoles protéger au regard des activités qui seront favorisées ?

Les modes de consommation/ les pratiques : eau / déchets, énergies... Comment faire en sorte de faire évoluer les pratiques au quotidien ?

L'implantation et la production des énergies renouvelable : la production d'EnR vent/eau/bois, consommation énergétique favoriser l'approvisionnement local bois énergie solaire,

Patrimoniales : formes urbaines et qualité des espaces urbanisés, les capacités d'accueil en hébergement touristique dans le respect des paysages et ressources : **EQUILIBRE**



GROUPE 2 = Séquence 1 : démographie / économie / équilibres territoriaux

PROTEGER/PRESERVER

La croissance démographique en veillant à la solidarité entre les territoires : *favoriser l'accroissement démographique, les solidarités territoriales, ...*

La diversité des populations et les modes de vie qui en résultent : la mixité : *la diversité des modes de vie.*

L'attractivité des bourgs centres sans mettre en concurrence les territoires : *les solidarités territoriales, redynamiser les bourgs centres, éviter les dents creuses dans les bourgs centres.*

« Ruratourisme » : tourisme en tant que polyactivité : *le tourisme nature, protéger le tourisme, développer le tourisme.*

Une agriculture diversifiée qui participe au dynamisme économique et à l'entretien du territoire : *la place de l'économie agricole, le maintien de l'activité agricole.*

Maintenir les marchés hebdomadaires qui participent du dynamisme et de la vie des centres bourgs. *Maintenir l'offre économique dans les villages, valoriser le patrimoine, conserver notre patrimoine paysagé et bâti.*

EVOLUER / CHANGER

Renforcer l'offre de logements en lien avec la vitalité des centres anciens et la mixité des populations, poser la question des dents creuses : *5 post-it sur l'offre de logement, renforcer la solidarité entre les territoires, mixer les publics logements jeunes et anciens, la vitalité des centres anciens, les liaisons entre bourgs centres, la croissance démographique*

Le développement du numérique sur l'ensemble du SCoT : *3 post-it « numérique »*

Développer l'économie locale en lien avec les ressources du territoire (emploi non délocalisable) : *l'offre économique, développer l'économie circulaire, les emplois non délocalisables, développer l'activité forestière, mieux valoriser la forêt, développer une agriculture vivrière, lier l'économie agricole et le tourisme, développer le tourisme, améliorer l'offre d'hébergement touristique, les hébergements touristiques, l'attractivité du territoire, soutenir l'artisanat et le petit commerce,*

Développer les modes de déplacements : *1 post-it « mode de déplacement ».*

Les services : *renforcer l'accès au soin.*

GROUPE 2 = Séquence 2 : ressources naturelles, patrimoniales et biens communs

PROTEGER/PRESERVER

Les paysages remarquables et quotidiens : *patrimoine remarquables et ordinaires, 5 post-it Paysages,*

Le patrimoine dans sa globalité : *faire du patrimoine un levier de développement,*

Les ressources et en particulier la ressource en eau : *protéger la ressource en eau, nos ressources naturelles,*

Les chemins ruraux et de randonnées : *les infrastructures des différents modes (de déplacements/découverte à pied du territoire)*

La biodiversité : *veiller à favoriser la biodiversité, la biodiversité à conserver*

Le caractère rural : *3 post-it*

EVOLUER / CHANGER

Ré-ouvrir les paysages : En lien avec les post-it protéger/préserver les paysages remarquables et quotidiens. Quels paysages faut-il ré-ouvrir ?

Améliorer la qualité des espaces urbanisés : les espaces verts en bourg centre, favoriser les espaces publics non motorisés, améliorer la qualité des espaces urbanisés,

EAU : Fiabiliser la ressource en eau pour les différents usages, développer le stockage de la ressource en eau, capacité d'accueil et ressource en eau,

Favoriser l'autoproduction énergétique du territoire : développer l'offre d'énergie renouvelable, favoriser la production d'EnR, les modes de consommation d'EnR, développer les EnR...

Limiter le développement de l'éolien industriel : limiter l'éolien.

Eviter le photovoltaïque sur les terres agricoles.



GRUPE 3 = Séquence 1 : démographie / économie / équilibres territoriaux

PROTEGER/PRESERVER

Equilibre et solidarité : solidarité dans l'équilibre territorial, équilibre de l'emploi sur l'ensemble du territoire, solidarité et équilibre du territoire, accueillir de nouveaux habitants, préserver l'attractivité de bourgs centres ainsi que le logement en l'améliorant, la croissance démographique, favoriser le développement économique pour créer de l'emploi, protéger le positionnement économique

Tourisme de qualité et diversifié : tourisme vert familial, tourisme nature

Activité agricole de qualité (circuits courts, bio..) : accès à l'eau, stockage de l'eau pour l'agriculture, l'économie agricole, la place de l'agriculture

Qualité de vie (services, cadre de vie) : environnement, qualité et cadre de vie, préserver la qualité et le cadre de vie

EVOLUER / CHANGER

Attractivité des centres bourgs : croissance démographique et offre de logements, la vitalité des centres bourgs, repeupler les centres bourgs des villages, la qualité et la diversité de l'offre de logements, la vitalité des centres anciens, embellir les centres anciens par l'amélioration de l'habitat et la rénovation des façades, l'attractivité des centres bourgs et l'amélioration des logements, des logements partagés et aménagés pour les anciens,

Mobilité / alternatives durables : développer les modes de déplacements alternatifs, mobilité sous toutes ses formes adaptée à chaque besoin de la vie,

Organiser la filière bois : le positionnement économique, l'économie liée à l'activité forestière, économie forestière

Accès au numérique (fibre, téléphonie...) : fibre et numérique pour travailler à domicile, l'offre d'accès au numérique = attractivité

Autres : une offre de services sur l'ensemble du territoire, **protéger les équilibres territoriaux sans bloquer certaines libertés d'action des communes**, faire évoluer les formes de tourisme

GROUPE 3 = Séquence 2 : ressources naturelles, patrimoniales et biens communs

PROTEGER/PRESERVER

EAU et autres ressources naturelles : sensibiliser dès l'enfance à la préservation des ressources naturelles, limiter les fuites sur le réseau, ressources naturelles eau et bois, stocker l'eau, protéger la ressource en eau et limiter les fuites, raisonner l'utilisation de la ressource en eau, limiter l'étanchéisation des sols,

Le paysage à travers l'activité agricole : les paysages, les terrasses agricoles et pierres sèches, les terroirs agricoles, les paysages agricoles,

La qualité urbaine : l'intégration paysagère des constructions, la qualité des espaces urbanisés,

Autres : trouver des apports diversifiés

EVOLUER / CHANGER

Développer les énergies renouvelables : la production des EnR, les modes de consommation énergétiques, le développement des EnR

Gestion économe de l'eau : mutualiser la ressource en eau, diminuer la consommation d'eau, faire évoluer les pratiques pour économiser les ressources, favoriser la récupération d'eau pluviale, l'arrosage des jardins,

Permettre l'accueil de nouveaux habitants : les capacités d'accueil du territoire, qualité des espaces urbanisés, privilégier le tri des déchets

GROUPE 4 = Séquence 2 : ressources naturelles, patrimoniales et biens communs

PROTEGER/PRESERVER

La ressource en eau : Pour les habitants, l'agriculture, la préservation de la ressource et la qualité de l'eau.
Les paysages agriculture tourisme : préserver les terrasses (voire les réhabiliter) par une reprise de l'agriculture et la valorisation du patrimoine. Aspect paysager pour le tourisme et le cadre de vie des habitants.
Un cadre naturel et rural, qualité de vie pour le maintien de la population et l'attractivité : Patrimoine naturel, bâti et culturel.

EVOLUER / CHANGER

Autoconsommation énergétiques : bâtiments publics et individuels : Autoproduire l'énergie nécessaire aux ménages, aux services publics, etc.
Energies renouvelables (EnR), économies d'énergies : Développer la production d'EnR sur le Centre Ardèche. Favorables au photovoltaïque, mais débat sur l'éolien, notamment sur la question du paysage. Modérer l'éclairage public (certains villages éteignent déjà à certaines heures de la nuit). Question de la pollution lumineuse.

